

Les mesures de compensation et la chasse : risques et opportunités

Introduction : hiérarchie d'atténuation et mesures de compensation

La hiérarchie d'atténuation est un outil comprenant quatre étapes de base qui doivent être respectées pour lutter contre les répercussions des activités humaines sur l'environnement. Cette logique d'intervention vise à éviter les dommages à l'environnement naturel en évitant toute perte nette de biodiversité. La mise en œuvre rigoureuse de la hiérarchie d'atténuation pourrait entraîner un gain net de la biodiversité à la suite d'activités humaines. Chaque étape est essentielle pour éviter les dommages environnementaux ; en effet, sauter une ou plusieurs étapes pourrait engendrer des coûts plus élevés, une atténuation plus faible des dommages à l'environnement, ainsi qu'une perte nette de la biodiversité.

Par conséquent, il est crucial de suivre les étapes de la hiérarchie d'atténuation dans l'ordre présenté ci-dessous.

De plus amples informations sur la hiérarchie d'atténuation d'un point de vue cynégétique sont disponibles à l'adresse http://www.face.eu/sites/default/files/attachments/nnl_fr.pdf

Étape 1 : Évitement

L'évitement comprend des mesures actives pour minimiser les répercussions sur l'environnement naturel avant toute activité humaine, évitant dès lors des répercussions sur la biodiversitéⁱ.

L'évitement s'avère rentable, car il permet de ne pas devoir recourir aux étapes suivantes de la hiérarchie d'atténuation.

Étape 2 : Réduction maximale

La réduction maximale inclut des mesures visant à réduire les répercussions qui n'ont pas pu être complètement évitéesⁱⁱ.

Par exemple, en Australie, le développement d'une zone résidentielle sur la Péninsule de Wallarah (une zone d'environ 600 hectares de brousse pratiquement intacte) a réduit les répercussions du chantier de construction sur la nature grâce à la cartographie des couloirs et des zones qui constituent des habitats pour les espèces menacéesⁱⁱⁱ.

Étape 3 : Assainissement et restauration

La troisième étape comporte des mesures qui visent à restaurer les écosystèmes dégradés, la diversité biologique et l'offre des services écosystémiques, après exposition à des répercussions qui n'ont pas pu être complètement évitées et/ou réduites au maximumⁱⁱ.

Étape 4 : Compensation

Lorsque des dommages environnementaux (c'est-à-dire des répercussions résiduelles) se produisent en dépit des actions d'évitement, de réduction, d'assainissement ou de restauration, la compensation offre une solution possible.

Les mesures compensatoires sont les « résultats mesurables obtenus en matière de préservation après la mise œuvre de mesures destinées à compenser les incidences résiduelles de la réalisation d'un projet donné sur la biodiversité qui subsistent après l'application de mesures appropriées de prévention et d'atténuation »^{iv}.

Si ces mesures sont appliquées correctement, elles permettent de combiner, simultanément, activités humaines et conservation de la nature.



Toutefois, l'utilisation de mesures de compensation présente des risques ; d'une part, elles peuvent être très difficiles à mettre en œuvre et, d'autre part, elles peuvent s'avérer coûteuses et entraîner une perte de la biodiversité si elles sont mises en œuvre en faisant fi des trois premières étapes de la hiérarchie d'atténuation.

Le présent document fournit des informations sur les mesures compensatoires et leur place dans la hiérarchie d'atténuation. Il met également en évidence le rôle joué par les chasseurs dans la mise en œuvre des mesures de compensation.

RISQUES ET GAINS POTENTIELS

Dans le cadre des débats européens sur l'initiative *No Net Loss*, l'utilisation et la mise en œuvre de mesures de compensation font toujours l'objet de controverses.

Bien qu'elles puissent fournir des solutions pour lutter contre les répercussions résiduelles des activités humaines, les mesures de compensation, si elles ne sont pas mises en œuvre correctement, peuvent s'avérer risquées pour la conservation de la biodiversité :

- Si les mesures de compensation ne sont pas envisagées uniquement en dernier recours, leur utilisation peut miner la notion de responsabilité morale de protéger l'environnement et, dès lors, favoriser un changement de mentalité qui considérerait les incidences négatives des activités humaines sur les terres naturelles comme acceptables pour autant que l'habitat soit remplacé ailleurs. La compensation pourrait également rendre légitime l'idée que les activités humaines non durables peuvent se poursuivre sans aucun changement, puisqu'un autre secteur fera face aux conséquences environnementales^v.
- Pour avoir recours à la compensation, il est indispensable de mesurer la biodiversité afin d'évaluer la biodiversité perdue. À cette fin, de nombreuses méthodes existent, mais elles ne sont pas infaillibles et utilisent souvent des données simplifiées^v. Toutefois, comme ce qui n'a pas été mesuré ne peut être compensé, les biais et limites pour mesurer la biodiversité doivent être pris en considération. Il faut veiller à utiliser des indicateurs de biodiversité complexes et adaptés aux différentes situations afin de ne pas sous-estimer l'incidence des activités humaines ou le gain de biodiversité lorsque les habitats perdus sont recréés.
- La compensation permet de recréer des habitats d'une même superficie que celle de l'environnement détruit. Cependant, quasi tous les environnements naturels sont uniques en raison de leur complexité socio-écologique et, dès lors, ne peuvent être remplacés ou substitués de manière parfaite. La singularité des habitats s'explique par au moins trois raisons :
 - I. **Milieu spécifique de l'environnement (spatialité)** : la géologie, la géomorphologie et l'hydrodynamique d'un environnement influencent les communautés vivant sur le site en raison de leurs incidences sur les nutriments disponibles, les conditions élémentaires, l'évolution des sols, la disponibilité d'eau ainsi que sur la répartition des organismes aquatiques. L'environnement biotique d'un site donné influence fortement les communautés locales, car il est associé à des réseaux trophiques plus larges qui déterminent la communauté de parasites et de maladies ainsi que la dispersion des individus^{vi}.
 - II. **Histoire particulière (historicité)** : la succession d'événements sur un site donné le rend unique. Incendies, sécheresses, perturbations et colonisations rendent les sites naturels spécifiques d'un point de vue historique^v. L'histoire d'un site a également des répercussions sur les communautés d'un environnement donné, puisque l'ordre aléatoire de la colonisation peut engendrer une composition des communautés locales tout à fait différente de celle d'un site qui est identique au niveau environnemental^{vii}.
 - III. **Processus et interactions écologiques complexes (complexité)** : la complexité d'un écosystème renforce sa singularité, car certaines caractéristiques et propriétés résultent uniquement de cette complexité. Un exemple de caractéristique liée à la complexité est la régulation verticale des communautés d'un écosystème par les prédateurs apicaux^v.



Grâce à la compensation des terres détériorées, l'habitat recréé peut être d'une superficie similaire à celle de l'habitat perdu. Néanmoins, la spatialité, l'historicité et la complexité de l'habitat recréé seront différentes de celles de l'habitat d'origine. Dès lors, il se peut que cet habitat ne soit pas en mesure de fournir le même environnement et donc de se composer de la même communauté d'espèces.

Lorsque des mesures de compensation sont mises en œuvre, il est important de garder à l'esprit que recréer des environnements complexes au moyen de techniques de gestion des terres basiques est bien souvent compliqué ; en effet, les techniques utilisées ne sont pas toujours en mesure de recréer la complexité d'un habitat détruit^v.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel d'utiliser les mesures de compensation en dernier recours. Le cas échéant, comme ces mesures visent uniquement les répercussions résiduelles, les résultats de la compensation peuvent s'avérer très bénéfiques pour la conservation de la biodiversité.

- Les écosystèmes requièrent généralement des dizaines, voire des centaines d'années, pour parvenir à obtenir une communauté climacique (à savoir une communauté qui, du fait d'une succession écologique, atteint son état le plus stable). La majorité des projets d'infrastructure ont une durée de moins de 50 ans. Il n'est dès lors pas garanti que la biodiversité atteigne son niveau de pré-développement avant qu'un autre projet immobilier et de nouvelles mesures de compensation ne soient nécessaires^v.
- La biodiversité peut être perdue indirectement si la zone sélectionnée pour la mesure compensatoire dispose d'une biodiversité plus faible que celle de la zone touchée. Prenons le cas hypothétique d'un site forestier qui est transformé en zone de stationnement (100 espèces de moins) et d'une zone de pâturages choisie pour la compensation et transformée en forêt (50 espèces de plus) ; il peut donc y avoir une perte nette de biodiversité dans le processus de compensation. Dès lors, il est important de choisir avec soin le site envisagé pour la mesure de compensation, tout en tenant compte du ratio gain/perte de biodiversité pour atteindre véritablement l'objectif d'« aucune perte nette » de la biodiversité.
- Il est important de s'assurer que le financement des mesures de compensation est adapté et prévu pour une durée suffisante (car les écosystèmes prennent du temps à se développer). Des mécanismes de financement adéquats doivent dès lors être définis lors de la conception d'une mesure de compensation pour éviter que sa mise en œuvre concrète ne se révèle superficielle et engendre une perte de biodiversité. Dans le cas contraire, il pourrait y avoir une série de mesures compensatoires définies sur papier qui, dans la pratique, ne permettent pas d'éviter une perte nette de biodiversité^{vi}. Il est essentiel de tenir compte de ce problème et de définir des mécanismes de financement adaptés lors de la conception d'une mesure de compensation.

En conclusion, bien qu'il soit essentiel de prendre en considération les biais, les limites et les risques des mesures compensatoires, le fait de ne pas mettre en œuvre ces dernières pourrait engendrer une perte de biodiversité. En effet, toutes les pertes ne peuvent être évitées, atténuées ou restaurées ; certaines perdureront malgré les mesures prises lors des trois premières étapes, et il est important que les pertes résiduelles puissent être compensées d'une manière ou d'une autre.

Par conséquent, malgré les risques, les mesures compensatoires peuvent contribuer à la réalisation de l'initiative *No Net Loss* tant que la hiérarchie d'atténuation est strictement respectée, notamment par une gestion prudente des mesures de compensation qui pourrait aboutir à un gain net de la biodiversité malgré les répercussions des activités humaines.



COMPENSATION ÉCOLOGIQUE : le cas de l'Allemagne

Il convient de signaler que la mise en œuvre d'un régime très semblable à la hiérarchie d'atténuation est obligatoire depuis 1993 en Allemagne : la Loi fédérale de conservation de la nature (*Eingriffsregelung*) qui a introduit des règlements d'atténuation d'impact. Dans ce pays, les activités humaines non durables doivent tout d'abord « atténuer » les dommages à l'environnement et, ensuite, respecter certaines mesures de compensation et de substitution pour les répercussions résiduelles.

Dans le cadre de ce régime, le permis pour la construction de nouveaux bâtiments est accordé uniquement si l'impact du projet immobilier sur l'environnement est considéré comme acceptable, principalement selon l'opinion publique, au titre des mesures de conservation du site. En raison de cette législation, les mesures compensatoires représentent la principale exigence pour l'approbation d'un projet.

Les règlements d'atténuation d'impact étaient fructueux pour la conservation, car ils entravaient les projets préjudiciables pour l'environnement. Ils étaient toutefois jugés trop contraignants pour les projets de développement. En 2002, ils ont donc été modifiés afin de les rendre moins restrictifs, tout en maintenant leur rigueur écologique^{vii}. Ces règlements ont soutenu avec succès, et continuent à le faire, l'environnement naturel allemand et permettent la poursuite d'activités humaines dans le paysage.

Pour davantage d'informations sur la mise en œuvre des règlements d'atténuation d'impact, veuillez consulter la page :

http://www.ieep.eu/assets/1666/Eco-Accounts_BW_case_study_final_221114.pdf

Étapes pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des projets de compensation

Si, après avoir eu recours aux trois premières étapes de la hiérarchie d'atténuation, la compensation est toujours nécessaire pour éviter toute perte nette de biodiversité, il est indispensable que le processus soit **conçu** et **mis en œuvre** de manière adéquate, tout en tenant compte des risques mentionnés aux pages 2 et 3. À défaut de quoi, les incidences négatives des activités humaines pourraient engendrer une perte de biodiversité.

Conception de la mesure de compensation

Selon le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP – Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité), la conception d'une mesure de compensation se divise en huit étapes^{viii} :



| Étape de la conception de la mesure compensatoire | | Objectifs |
|---|--|---|
| 1 | Évaluer la portée du projet et les activités envisagées | Comprendre l'objectif et la portée du projet, ainsi que les principales activités qui seront menées. Identifier quand la mesure compensatoire pourra être intégrée au projet. |
| 2 | Examiner le contexte juridique et/ou politique | Définir le contexte politique et juridique au sein duquel la mesure compensatoire serait mise en œuvre. Cela implique notamment l'analyse des politiques publiques, des politiques appliquées par les institutions financières et de crédit, ainsi que des politiques internes des entreprises en cas de collaboration. |
| 3 | Entamer un processus de participation des parties prenantes | Identifier les parties prenantes concernées et les faire participer à la conception et à la mise en œuvre de la mesure compensatoire. |
| 4 | Déterminer si une compensation est nécessaire en fonction des dommages résiduels | Déterminer s'il reste des dommages résiduels après avoir mis en œuvre les trois étapes précédentes de la hiérarchie d'atténuation et, le cas échéant, confirmer la nécessité de la mesure compensatoire. |
| 5 | Choisir une méthodologie pour calculer le ratio pertes/gains et quantifier les pertes résiduelles | Analyser les différentes méthodologies possibles pour mesurer la biodiversité, définir la mesure la plus appropriée et l'utiliser pour l'instauration de la mesure de compensation. |
| 6 | Passer en revue les sites potentiels et les activités envisagées pour la compensation et évaluer les gains qui peuvent être atteints en termes de biodiversité | Identifier, en vue de la mesure compensatoire, les activités et les sites potentiels, ainsi que les options qui engendreraient les gains les plus importants. Ensuite, présélectionner les meilleures options et définir une planification détaillée avant de... |
| 7 | Calculer les gains liés à la mesure de compensation et sélectionner les sites et les activités pertinents. | ... sélectionner le site et les activités, calculer les changements nets du point de vue de la biodiversité et vérifier que la mesure compensatoire est adéquate pour les communautés touchées, de manière à ce que ces dernières puissent en tirer des avantages. |
| 8 | Consigner le modèle choisi pour la mesure de compensation et entamer le processus de mise en œuvre | Finaliser et consigner les activités et le site sélectionnés pour la mesure de compensation, et démontrer plusieurs points : i) les parties prenantes seront satisfaites, ii) la mesure compensatoire répondra aux exigences et aux politiques nationales, et iii) l'objectif d' « aucune perte nette » de biodiversité sera atteint. |

Tableau 1: Pour plus de détails sur le processus de conception des mesures de compensation, notamment sur les questions à se poser et les différentes options à envisager pour chaque étape, veuillez consulter le *Biodiversity Offset Design Handbook*^x [guide sur la conception des mesures de compensation de la biodiversité] du BBOP.



MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE COMPENSATION

Selon le BBOP, cinq activités de base doivent être prises en considération lors de la mise en œuvre d'une mesure de compensation^{ix} :

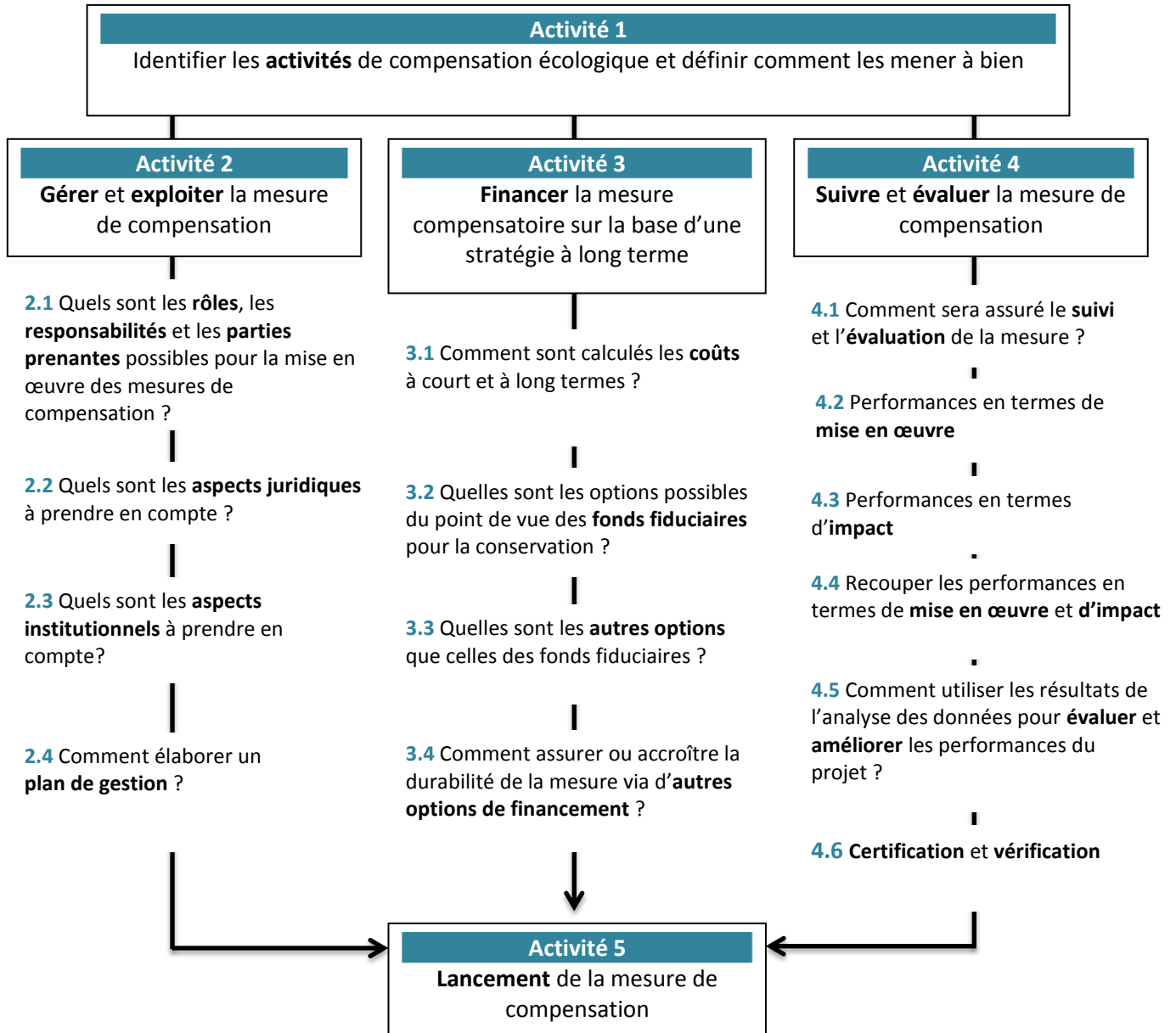


Figure 1 : adaptation du *Biodiversity Offset Implementation Handbook*^{xi} [guide sur la mise en œuvre des mesures de compensation de la biodiversité] du BBOP. Si vous désirez plus d'informations sur le processus de mise en œuvre des mesures de compensation, des conseils sur le choix des outils de gestion adaptés ou souhaitez connaître les lignes directrices et les autres références sur la mise en œuvre de mesures de compensation, veuillez consulter le guide^{xi} du BBOP.

QUELLE CONTRIBUTION LES CHASSEURS PEUVENT-ILS APPORTER ?

Bien que la chasse durable contribue déjà aux trois premières étapes de la hiérarchie d'atténuation, les chasseurs peuvent jouer un rôle important dans la conception et la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Il est important que la communauté locale soutienne le processus pendant toute la durée du régime de compensation. Sans ce soutien, des conflits entre les parties prenantes locales et les gestionnaires des mesures de compensation pourraient surgir.

Comme il a été souligné dans les étapes 3 et 8 du processus de conception d'une mesure de compensation, l'implication des parties prenantes locales est indispensable pour les rassurer, leur garantir que leurs inquiétudes sont prises en compte et pour conférer à la mesure de compensation une légitimité au niveau local.

La communauté cynégétique est importante, très diverse et regroupe des personnes d'horizons différents. Dès lors, la participation des chasseurs à un projet de compensation rendrait ce dernier légitime aux yeux de différents groupes sociodémographiques.

En raison de leurs connaissances écologiques et de leurs compétences en matière de gestion foncière, notamment leurs connaissances des préférences et prérequis en termes d'habitats pour les espèces, les chasseurs peuvent contribuer à différentes étapes de la conception et de la mise en œuvre des mesures compensatoires présentées précédemment :

- Étape 6 du processus de conception : les chasseurs peuvent identifier les sites potentiels et recommander des activités à mener en vue d'une gestion des terres qui permette de recréer l'habitat perdu.
- Activités 2.1 et 2.4 du processus de mise en œuvre : les chasseurs ont une expérience en matière de restauration des habitats et de développement de plans de gestion.
- Activité 3 du processus de mise en œuvre : les chasseurs mènent la plupart de leurs activités de manière bénévole, ce qui offre des possibilités de mise en œuvre et de suivi à long terme.
- Activité 3.4 du processus de mise en œuvre : quasi partout en Europe, les chasseurs paient aux propriétaires fonciers des droits de chasse. Si le site sélectionné pour la mesure compensatoire abrite des espèces chassables, il est probable que les chasseurs paient les propriétaires fonciers pour y avoir accès, ce qui génère dès lors une source de revenus à plus long terme.
- Activité 4 du processus de mise en œuvre (suivi et évaluation de la mesure de compensation) : les heures que passent les chasseurs dans l'environnement naturel en font les personnes idéales pour mener des enquêtes sur la biodiversité et suivre l'état général de la mesure de compensation.

Si des mesures compensatoires doivent être prises, l'expertise locale et volontaire des chasseurs serait très avantageuse pour la conception de ces mesures. D'ailleurs, la participation des chasseurs à ces projets pourrait s'avérer déterminante.

Vous trouverez des informations intéressantes et des exemples de bonnes pratiques dans le rapport 2015 sur le Manifeste pour la biodiversité de la FACE. Ce rapport est le fruit de la mise en œuvre du Manifeste pour la biodiversité de la FACE. Ce rapport met en évidence les tendances qui se dégagent des 181 études de cas compilées. Pour davantage d'informations, veuillez consulter la page <http://www.face.eu/nature-conservation>.



Conclusion

En conclusion, la hiérarchie d'atténuation représente la meilleure option pour éviter toute perte nette de biodiversité, en permettant de trouver un équilibre entre activités humaines et conservation de la biodiversité. Les quatre étapes de la hiérarchie d'atténuation sont importantes. Il est essentiel de suivre ces étapes dans l'ordre pour, d'une part, éviter au maximum de devoir recourir aux étapes suivantes – potentiellement plus onéreuses – et, d'autre part, maximiser l'efficacité des efforts de conservation.

Malgré les risques éventuels associés à la mauvaise gestion des mesures compensatoires, il est important d'insérer ces dernières dans la hiérarchie d'atténuation. En effet, les mesures compensatoires constituent l'étape ultime pour faire face aux répercussions résiduelles après avoir eu recours aux actions d'évitement, de réduction, d'assainissement ou de restauration.

Tant que (1) les risques énumérés dans ce documents sont pris en considération, que (2) la compensation n'est utilisée qu'en dernier recours dans la hiérarchie d'atténuation, et que (3) la mesure de compensation est bien conçue et mise en œuvre, les régimes de compensation peuvent contribuer à garantir un gain net de biodiversité en dépit des répercussions négatives des activités humaines.

Finalement, si des mesures compensatoires sont mises en place, il est important que les acteurs locaux (et plus particulièrement les chasseurs) soient impliqués dans leur conception et leur mise en œuvre. Les chasseurs peuvent apporter une expertise locale, peu onéreuse et diversifiée pour la compensation, grâce à leur expérience en matière de gestion des terres et de suivi. En effet, ces derniers font tous deux partie intégrante des mesures compensatoires. La contribution des chasseurs à la conception et à la mise en œuvre des mesures de compensation peut aider à atteindre l'objectif d' « aucune perte nette » de biodiversité.

ⁱ World Business Council on Sustainable Development (WBCSD). 2012. Business Ecosystem Training (BT): Glossary of Terms and Acronyms. WBCSD

ⁱⁱ Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP). 2012. Glossary. BBOP, Washington, D.C. 2^e édition actualisée

ⁱⁱⁱ Department of Environment and Conservation NSW, 2006. *Avoiding and offsetting biodiversity loss: Case studies*. Department of Environment and Conservation NSW, Australie

^{iv} Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP). Principles on Biodiversity Offsets. Disponible à l'adresse http://bbop.forest-trends.org/documents/files/bbop_principles.pdf

^v Moreno-Mateos D, *et al.* 2015. The true loss caused by biodiversity offsets. *Biological Conservation* (sous presse), <http://dx.doi.org/10.1016/j.biocon.2015.08.016>

^{vi} Quétier F, Regnery B, Levrel H. 2014. No net loss of biodiversity or paper offsets? A critical review of the French no net loss policy. *Environmental Science and Policy* 38: 120-131

^{vii} Tan R, Wang R, Sedlin T. 2014. Land-development offset policies in the quest for sustainability: what can China learn from Germany. *Sustainability* 6(6): 3400-3430

^{viii} Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP). 2012. Biodiversity Offset Design Handbook-Updated.

^{ix} Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP). 2009. Biodiversity Offset Implementation Handbook. BBOP, Washington, D.C.

